

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT : ZEROX[®] ONE SHOT

RISQUES SPECIFIQUES: EXTREMEMENT INFLAMMABLE

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : ZEROX[®] ONE SHOT

Fabricant :



EDIALUX-FORMULEX S.A.
Rijksweg 28
B-2880 BORNEM
BELGIQUE

Tel. : 0032 (0)3 886 22 11
Fax : 0032 (0)3 886 24 60

Utilisation : Aérosol insecticide pour la lutte contre les insectes volants et rampants dans les locaux.

Dose d'emploi : Au maximum 1 aérosol de 250 ml dans un local de 100 m³ ou au maximum 1 aérosol de 750 ml dans un local de 300 m³.

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation contenant :

- **EXTRAIT DE PYRETHRE : 1,2% (= 0,3% Pyrethrines)**
 - CAS nr. : 8003-34-7
 - classement : non-classé
 - toxique pour les abeilles
 - matière fotolabile : dégradation rapide sous l'influence de la lumière
 - très toxique pour les organismes aquatiques et les animaux à sang froid
 - utilisation : insecticide

- **BUTOXIDE DE PIPERONYLE : 2,4 % (W/W)**
 - nom chimique : 2-(2-butoxyethoxy)ethyl 6-propylpiperonyl ether
 - formule : C₁₉H₃₀O₃
 - no. CAS : 00051-03-6
 - classement : non classé
 - phrases de risques: R51: toxique pour les organismes aquatiques
R53: peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
 - utilisation : synergiste des pyréthrine et de certains pyréthrinoïdes

- **MELANGE DE SOLVANTS FACILEMENT INFLAMMABLES ET EXTREMEMENT INFLAMMABLES :**
 - classement : extrêmement inflammable
 - utilisation : solvant

- **GAZ PROPULSEUR :**
 - classement: non classé
 - utilisation: gaz propulseur



3. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Extrêmement inflammable.
- Récipient sous pression.
- Toxique pour les organismes aquatiques .

4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation : Eloigner le sujet de l'ambiance contaminée. Si le sujet ne se rétablit pas rapidement, consulter un médecin ou hospitaliser.

En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés et laver abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 10 minutes; consulter ophtalmologiste si les rougeurs persistent.

En cas d'ingestion : Faire boire quelques verres d'eau et faire vomir, sauf en cas d'envoiessement; dans ce cas, consulter un médecin. Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, CO₂.

Utilisation d'eau pulvérisée possible dans le cas de feu important, si possibilité de récupération des eaux d'extinction.

Protection des intervenants : Le port d'un masque respiratoire de type couvre-face et le port d'une combinaison et de gants sont recommandées.

Risques en cas d'incendie : - Extrêmement inflammable.

- Risque d'explosion. Refroidir les récipients a proximité par pulvérisation d'eau.

Produits de combustion nocifs : Phosgène, hydrogène chloré, oxydes de carbone, éventuellement hydrogène fluoré.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

- éloigner de toute source d'ignition; ne pas fumer; éviter les étincelles
- évacuer la zone contaminée et aérer le local
- éviter contact avec les yeux et la peau

Précautions pour la protection de l'environnement :

- empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, les caniveaux et rivières

Méthodes de nettoyage :

- absorber sur un support inerte (sable, terre, ou autre matière limitant l'épandage)
- récupérer dans un récipient étiqueté, fermé, afin de procéder en sécurité à une élimination ultérieure

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

- consulter l'étiquette avant utilisation
- éviter de manger, boire ou fumer pendant la manipulation
- éviter tout contact avec les yeux
- éteindre toute flamme nue; éloigner de toute source d'ignition, éviter les étincelles.

Stockage :

- dans un local frais
- à l'écart du rayonnement solaire et de toute autre source de chaleur ou d'ignition.
- hors de portée des enfants

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION

Protection respiratoire :

- pendant le traitement quitter le local
- après le traitement attendre au minimum 4 heures et aérer le local
- en cas de nécessité d'entrer dans le local avant ce délai, porter un masque respiratoire avec cartouche de type A₂, A₃ ou A₂P₂, A₂B₂P₂, ...

Protection des yeux:

- pas de nécessité d'une protection spécifique

Protection des mains:

- pas de nécessité d'une protection spécifique

Protection du corps:

- pas de nécessité d'une protection spécifique

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : aérosol

Odeur : caractéristique des pyréthrinés

Couleur : incolore

Point d'éclair : indéterminable dans les conditions d'essai

Masse volumique : 0,76 g/ml

Solubilité dans l'eau : faible

Solubilité dans les graisses : bien soluble dans les solvants comme le white spirit.

Débit de l'aérosol : 1,62 g/sec

Temps nécessaire pour vider l'aérosol : 2'15"

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter :

- ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent
- a protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

- DL50 orale rat > 2000 mg/kg : non classé
- DL50 cutanée rat > 4000 mg/kg : non classé
- irritation cutanée: non classé: une légère irritation et une légère déshydratation sont possibles
- irritation oculaire: non classé: une légère irritation et une légère déshydratation sont possibles

Autres effets : néant.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité aquatique: très toxique pour les poissons

Autres données : très toxique pour les abeilles

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Destruction du produit :

- employer les aérosols jusqu'à vidange complète

Destruction de l'emballage:

- ne pas percer ou brûler. Les aérosols vides doivent être mis par petites quantités à la poubelle.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU: 1950

Transport routier -RTMD-R:

Classe : 2
 Enumération : 5°F
 Etiquette de danger : n°3

Transport aérien -IATA :

Classe : 2
 Etiquette de danger : n°3

Transport maritime - IMDG :

Classe : 9
 Page : 9022
 Etiquette de danger : néant;
 uniquement marquage "aérosols"

Emballage : emballage original



15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Cette substance est étiquetée en tenant compte de la directive 78 / 631 / CEE.

Classification CEE: extrêmement inflammable

Symbole de danger : F⁺

Phrases de risques :

R12: extrêmement inflammable

Conseils de prudence :

S2: conserver hors de la portée des enfants

S13: conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

S20/21: ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

Précautions : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Avant utilisation : Ecarter les aliments, la batterie de cuisine, les cages d'oiseaux, les aquariums. Bien ventiler les locaux traités au minimum 1 heure avant de les réutiliser. Eteindre les veilleuses et débrancher les appareils électriques. Ne jamais dépasser la dose prescrite et bien répartir les aérosols dans le volume à traiter.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de sécurité a été réalisée conformément à la directive 91 / 155 / CEE (JOCE n° L 76 du 22. 3. 1991), modifiée par la directive 93 / 112 / CEE (JOCE n° L 314 du 16. 12. 1993).
Autorisation par le Ministère Belge de la Santé Publique n° 2988/B.

Centre Antipoison (Bruxelles) : 070/245245

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation et l'étiquette mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date du **01.01.2001**
L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

